



LOU CANT DE L'AUBO

Bulletin trimestriel de St Sauveur de Cruzières

N°39
Octobre 2020

Le bulletin est édité et imprimé par la municipalité de St Sauveur de Cruzières ☎ 04.75.39.30.55
mairie.saintsauveurdecruzieres@wanadoo.fr
Site internet : www.saintsauveurdecruzieres.fr
Chargée de communication : FAIVRE Catherine



Mariage

Marie-Claire BERGERET
et Patrick ACHOUIL le 12
septembre.
Félicitations aux mariés et
tous nos vœux de bonheur.

Décès

Alain ANDRE le 8 juillet à Alès
Toutes nos pensées vont à sa famille.

Dématérialisation de Lou cant de l'Aubo

Dans un souci de réduction de notre impact écologique, nous proposons aux habitants disposant d'une connexion internet, et qui seraient intéressés, d'envoyer sous forme numérique, le petit journal communal. Merci de vous inscrire en envoyant un mail à : cdelauzun.mairiestsauveur@gmail.com en précisant votre nom, votre quartier ainsi que l'adresse de messagerie sur laquelle vous souhaitez le recevoir (si elle diffère). Ce format dématérialisé pourrait être mis en place pour 2021. Bien entendu, le format papier persistera pour tous ceux qui ne se seront pas manifestés.

Bibliothèque

La rentrée littéraire vous attend à la Bibliothèque Espace Lou Castelas. De Nothomb à Bussi, de Minier à Ferrante, vous trouverez sûrement votre bonheur parmi les nouveautés.

A suivre: les Prix Goncourt, Fémina, etc...

L'accès et la consultation des livres sont libres. Nous vous accueillerons dans le respect des règles sanitaires. L'inscription à la Bibliothèque de Saint Sauveur est gratuite. Horaires d'ouverture au public : le mercredi de 16 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h.

Vous êtes fier de votre Nounours, montrez-le lors de l'Expo Nounours à la Bibliothèque en fin d'année.

Nous prendrons soin de lui en pension pendant quelques semaines.

L'équipe des bénévoles

Cimetière

Suite à l'article du dernier Cant de l'Aubo, de nombreuses familles ont entretenu la tombe de leurs défunts et nous les en remercions.

Dans le terrain commun (anciennement appelé « fosse commune »), nous envisageons de déposer les défunts, décédés depuis de longues années, dans l'ossuaire communal afin de leur offrir une sépulture plus respectueuse. En effet, cette partie là n'étant pas toujours matérialisée, elle est souvent piétinée.

Les familles concernées sont priées de contacter le secrétariat de mairie.

La commission culture

Afin d'organiser au printemps une exposition des artistes du village à la salle polyculturelle, nous recherchons les artistes de Saint Sauveur désireux de participer à cet événement. L'inscription se fait en mairie. Merci pour votre participation.

Elagage des arbres qui débordent sur domaine privé ou public

En ce début d'automne il est temps de penser à élaguer vos arbres si nécessaire :

Qui doit élaguer les arbres ?

Selon le contexte de plantation de l'arbre, l'obligation d'élaguer appartiendra soit au propriétaire, soit à ENEDIS. Le propriétaire de l'arbre devra faire élaguer lui-même son arbre si celui-ci, planté en domaine privé, débord sur le domaine public ou privé (voisin).

Quelle hauteur maximale pour un arbre ou une haie ?

Un arbre ne peut pas dépasser 2m de haut s'il est planté à moins de 2 m de la limite de votre terrain.

En revanche, il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2m de la limite séparative de votre terrain.

Christophe

Recensement de la population

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 21 Janvier au 20 Février 2021. La Mairie recrute un agent recenseur. Les personnes intéressées par ce poste, ayant une bonne connaissance de la commune, sont priées de s'adresser au secrétariat.

Agenda des manifestations (sous réserve du Covid-19)

Samedi 10 octobre	Commission actions sociales	15h semaine bleue sur inscription
Vendredi 16 octobre	Maison de l'eau & CDC	Spectacle musical CRIC CRAC Annulé
Samedi 7 novembre	Rayon de soleil	Belote
Mercredi 11 novembre	Mairie	11h Commémoration
Samedi 21 novembre	Les joyeux marcassins	20h30 Belote
18 ou 19 décembre	Ecoles	Arbre de Noël à confirmer
Jeudi 31 décembre	Les joyeux marcassins	Réveillon
Vendredi 8 janvier	Mairie	18h30 Vœux du maire

Ecoles

Suite au départ de Madame Muriel Rodier, de l'école Sainte Jeanne D'Arc, nous avons eu le plaisir d'accueillir Madame Déborah Voynet qui a pris ses fonctions d'enseignante et chef d'établissement à la rentrée. Nous lui souhaitons la bienvenue...

Je voudrais aussi remercier Madame Linda Adrien enseignante et chef d'établissement de l'école publique pour son travail et son implication tout au long de la période difficile de confinement et post confinement.

Belle année scolaire à tous... *Corinne Delauzun*

Le 1er septembre 2020, ce sont 18 têtes blondes, de la petite section de maternelle jusqu'au CP, qui ont fait leur rentrée à l'école Ste Jeanne d'arc. L'école, c'est parfois de la fatigue, du découragement, des disputes et des déceptions...mais aussi, et surtout, des rires, des amitiés, des découvertes et tant d'autres choses...Parole de maîtresse !!!

A toutes et à tous, je vous (nous) souhaite une merveilleuse année scolaire, remplie de 1001 bonheurs et apprentissages.



Lucas, Paul V., Paul Z, Tao, Kieran, Maïlie, Ilana, Ylan, Alicia, Takéru, Inès, Paul C., Marian, Kylian, Elyot, Eléa, Paul Cl., Nathanaël, Coline, Romane, Mael et Marine ainsi que leur maîtresse Linda sont fiers de vous présenter leur épouvantail fabriqué en ce début d'année !



Semaine bleue

À l'occasion de la semaine bleue qui se déroulera cette année du 05 au 11 octobre, la Troupe Rocambolissimo offrira à **tous les retraités de Saint Sauveur, quel que soit leur âge**, une pièce de théâtre comique "Un bain de sirop de sucre" le samedi 10 octobre à 15h à la salle polyculturelle. Ce moment de détente sera suivi d'un goûter offert par la commune.

En ces circonstances sanitaires très compliquées, les gestes barrières seront respectés avec port du masque obligatoire dans la salle, distanciation et gel hydro-alcoolique à l'entrée.

Nous espérons pouvoir vous accueillir nombreux pour partager ce moment convivial. Cette activité pourrait être annulée en fonction des directives de nos instances à ce moment là. Merci d'avoir la gentillesse de vous inscrire en Mairie au plus tard le 08 octobre au secrétariat au 04.75.39.30.55.

Corinne Delauzun pour la commission des affaires sociales

ROCAMBOLISSIMO
LA TROUPE

« Un bain de sirop de sucre » ou le couple vu par Georges Courteline

Trois petites pièces, comme les trois stades de la décomposition du couple, ou comment l'amour, ce divin nectar, tourne parfois (souvent ?) au vinaigre. Le texte de Courteline - léger, féroce, grinçant d'humour et sans concession, miroir d'une comédie humaine sans trêve recommencée par la succession aveugle des générations- n'a donc pas pris une ride. Aucun doute, nous sommes bien ici dans la comédie. Ambiance 1910 pour ces trois pièces de Georges Courteline, avec chansons d'époque et accordéon. Spectacle offert pour les retraités par Rocambolissimo.

Association Le Rayon de Soleil



Tout d'abord, je voudrais remercier la Mairie pour son accord pour la réouverture de l'Association Le rayon de soleil.

Nous avons fait une réunion de Bureau du 19 Septembre 2020 qui exposait le protocole d'accord que nous avons signé avec la Mairie.

Nous avons modifié les horaires et les jours des activités pour se calquer à ceux de la Mairie pour pouvoir bénéficier de l'ouverture des portes de la salle pour les gestes barrières.

Donc les horaires de toutes nos activités sont de 13 H 30 à 16 H 45 (heures d'ouverture de la Mairie)

Le Mardi : jeux de belote. Le 2^{ème} mardi de chaque mois : notre petit loto.

Le vendredi : jeux divers de sociétés

Nous espérons avoir répondu à la détresse des personnes isolées par le Covid 19.

La Présidente : *Elvira Hennart* : Tél 04 75 39 01 62

Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 10 Juillet 2020

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, GARCIA Malorie, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, ZAMORA Julie.

Absents excusés : CHAMPETIER Robert donne pouvoir à MOLLARD David, CHOLLET Floriane donne pouvoir à GARCIA Malorie, FAIVRE Catherine donne pouvoir à DELAUZUN Corinne, JOUBERT Anne-Laure donne pouvoir à CHAMPETIER Christophe, TEISSIER Guillaume, VEZON Gérard.

Secrétaire de séance : ROMAN Bénédicte

1°) Election des délégués pour les élections sénatoriales :

Une liste de candidats pour désigner les délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales, est proposée aux élus.

Candidats délégués : CHAMPETIER Christophe, CHAMPETIER Robert, FAIVRE Catherine,

Candidats suppléants : DELAUZUN Corinne, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe

Les candidats délégués et suppléants sont élus à l'unanimité.

2°) Délégué aux listes électorales :

Pour rappel, la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016, rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ainsi que la gestion de celles-ci, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Dans chaque commune depuis cette date, une commission de contrôle est chargée de vérifier la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs formés par les électeurs.

Les membres de ces commissions doivent être nommés par arrêté préfectoral, pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Aussi, un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer, à l'exclusion du maire, des adjoints et conseillers municipaux titulaires d'une délégation doit être choisi.

Le Conseil municipal, nommé à l'unanimité (13 voix pour), Mme DUCROS Adeline.

3°) Questions diverses :

➤ Courriers reçus

- M. CHABAUD Emile : décès de sa maman, Léonie CHABAUD, qui n'est pas apparue dans le petit journal « Lou cant de l'Aubo ». Nous n'avons pas reçu d'avis de transcription de décès puisque Mme CHABAUD n'était pas domiciliée sur la commune. Ce décès ne fait donc pas partie de l'état civil. (Une page pourra être réalisée dans le journal annuel à la demande des familles).

- GROUPEAMA : un expert sera présent pour le constat des dégâts survenus chez Mme CHAUVET.

- Préfecture : Obligations légales de débroussaillage (Information).

➤ Travaux divers

- Signalement de poteaux France télécom cassés ou fils tombés.
- Bilan 24h réalisé par la SATESE et vidange du bac à graisses de la station d'épuration.
- Réalisation du dos d'âne devant le parking de la boulangerie et marquage de celui-ci, de 11 places de parking et de l'arrêt de bus.
- Le programme de voirie 2020 est en cours : 1^{ère} tranche de La Lauze, chemin des Agusas aux Molières, chemin du Devès en Cruzières et du chemin du Stade.
- Réflexion autour du projet de l'appartement de l'école (Début des travaux à Toussaint).

➤ Infos diverses

- Mme RODIER Muriel, l'enseignante de l'école privée, a demandé sa mutation. Une nouvelle enseignante a été nommée et prendra son poste à la rentrée de septembre.
- M. DELAUZUN Laurent fait part de son inquiétude quant au chemin du haut du village (St ETIENNE).

Fin de séance à 19h15

Bénédicte ROMAN

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 25 Août 2020

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, JOUBERT Anne-Laure, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, TEISSIER Guillaume, VEZON Gérard, ZAMORA Julie.

Absents excusés : Mme CHOLLET Floriane, M. Robert CHAMPETIER donne procuration à Mme FAIVRE Catherine,

Secrétaire de séance : Mme FAIVRE Catherine

1°) Délibération Contrat CDD

M. le Maire propose la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique, catégorie C, à temps complet afin d'assurer les fonctions suivantes : entretien voirie, bâtiments, espaces verts, station d'épuration.

Délibération votée à l'unanimité.

2°) Présentation des devis adressage et demandes de subvention

a) Demande de subventions : Pour mener à bien ce projet, la commune peut prétendre à plusieurs subventions à hauteur de 50 %. Des demandes doivent être faites auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Montant du devis pour la totalité des travaux : 18 527,20 € HT.

Délibérations votées à l'unanimité.

b) M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser l'étude de la mise en place de l'adressage pour toute la commune. 2 offres ont été proposées : La Poste et Géo-Siapp. L'offre la moins disante est celle de Géo-Siapp pour un montant de 3 366 € H.T. Le Conseil Municipal mandate la Sté Géo-Siapp pour la première partie de cette opération.

Délibération votée à l'unanimité.

3°) Modification de la délibération des délégations du Conseil au Maire

Par courrier en date du 20 Juillet 2020, M. le Sous-Préfet nous informe que la délibération du 25 Juin 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire n'est pas assez précise.

M. le Maire propose de supprimer les délégations qui font toujours l'objet d'un passage en conseil municipal et apporte les précisions demandées en ce qui concerne les montants autorisés.

Délibération votée à l'unanimité.

4°) Modification de la délibération relative aux indemnités des Adjointes

Un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées devait être joint à la délibération du 02/06/2020. Une nouvelle délibération doit être prise accompagnée du tableau.

Délibération votée à la majorité (2 abstentions Mrs. TEISSIER Guillaume et VEZON Gérald)

5°) Droit de préemption urbain parcelles A 2058 et A 2060

Ces 2 parcelles doivent être vendues pour la somme de 6000 € et la commune peut exercer son droit de préemption. M. le Maire propose d'étudier ce droit sur la parcelle non construite afin de monter un projet « parcours de santé » dans le village.

Le Conseil ne souhaite pas donner suite, mais préfère un projet « parcours de santé » autour du stade.

6°) Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde

L'équipe municipale ayant été renouvelée, il y a lieu de modifier le plan communal de sauvegarde. Un nouveau tableau est établi avec le rôle de chacun.

7°) Questions diverses

Courriers reçus :

- La Boule de La Claysse : des travaux de réfection de l'éclairage public étant prévus sur le parking de la salle polyculturelle, l'association demande s'il est possible de récupérer les poteaux et le câble d'alimentation qu'elle avait fournis, ainsi que les projecteurs de la Mairie.
(Avis favorable du conseil pour que l'association récupère les mâts, câbles et projecteurs).
- M. le Préfet du Gard nous informe que les communes doivent transférer les pouvoirs de police au Président de la Communauté de Communes en ce qui concerne certaines compétences, sauf si les maires s'opposent à ce transfert. M. le Maire s'oppose à ce transfert en accord avec le Président de la C.D.C.
- Groupama concernant le rapport d'expertise suite aux travaux de la traverse du village (Maison de Mme CHAUVET) : la responsabilité de la commune n'est pas engagée.
- ORANGE concernant l'implantation du site mobile 4G Fixe Orange. Convention entre TDF et Orange. Une étude d'impact va être demandée à Orange et une lettre sera adressée au Député, M. BRUN, en charge du contrôle et du déploiement de ces nouveaux réseaux.
- CDC de Cèze-Cévennes : Info sur l'Etoile de Bessèges et demande de subvention. Le Conseil ne donne pas suite à la demande de subvention.
- Gestion des listes électorales : le Tribunal de Privas demande la nomination de 2 personnes pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales. M. le Maire demande de recenser les personnes potentiellement intéressées.

Travaux :

- Eclairage public salle polyculturelle : début des travaux fin septembre. (Entreprise GIAMMATTEO).
- Goudronnage Espalier en direction du stade, enrochement chemin de la Digue (Entreprise LAUPIE).
- Appartement école : les cloisons ont été supprimées pendant l'été. Les entreprises RAPH ELEC, DHOUS et PICHON commenceront les travaux en septembre.
- Projet de mise en place d'un dos d'âne à l'entrée du village, côté St André.

Infos :

- Courriel de M. Laurent DELAUZUN concernant le chemin Haut de St Sauveur (historique et demande de négociation avec la famille SAINT-ETIENNE).
- La CDC nous informe du versement d'une subvention de 300 € à la bibliothèque.
- M. CHABAS informe qu'il quitte ses fonctions en Décembre 2020. L'indemnité de fonction au Trésorier ne sera plus versée à partir de 2020.
- Le tableau des commissions est validé par le conseil et sera affiché dans les tableaux municipaux.
- Invitation Maison de l'Eau pour la présentation de la saison culturelle 2020-2021.
- Invitation pour l'inauguration d'une plaque Henri LAFFONT au boulodrome.

Fin de séance à 20 h 30
Catherine FAIVRE